



CHARTRE HUNTER 2018/2019

Soutien à l'organisation des concours Hunter

Les charges d'organisation des concours Hunter sont lourdes pour les organisateurs (souvent des associations) dont la prise de risque financière est l'un des freins majeurs à l'organisation d'un Concours Hunter.

La commission de Hunter du CRE de Bretagne souhaite par le biais d'une aide directe aux organisateurs, motiver de nouveaux organisateurs et pérenniser les organisations existantes.

L'aide sera attribuée par la prise en charge par le CRE de Bretagne :

- Des déplacements des officiels **bretons** (hors officiels de niveau Club) :
Indemnité Kilométrique : 0,35 €, covoiturage 0,50 €.
- Du tiers des prix distribués en Amateur (dotation imposée de 250€ minimum par épreuve, 2 épreuves minimum), la répartition des gains se faisant en fonction du règlement fédéral.

**Cette aide ne sera attribuée que dans la limite de 1 concours par an par organisateur.
(Hors championnats départementaux qui seront pris en charge de la même façon).**

A partir de 60 partants en Club et/ou Poney, les frais de déplacement des officiels seront à la charge des organisateurs



Programme permettant de bénéficier de l'aide financière du CREB :

Concours Club (3 épreuves minimum) **et Concours Amateur** (2 épreuves minimum, dotation minimum 250€ par épreuve). Les épreuves des concours Amateur doivent être ouvertes à la catégorie Club.

Sous condition de la présence d'un chef de piste National ou Elite, et d'un juge National ou Elite

Lors d'un concours associant Hunter et Dressage, l'obligation d'épreuves Hunter Amateur est supprimée.

Dans le cas où les épreuves Amateur sont annulées faute de participant, l'aide sera maintenue.

L'organisateur a la possibilité d'ajouter une épreuve style à ce programme Amateur, cependant la dotation sera à sa charge.

En Amateur, à partir de 4 engagés, l'épreuve est prise en charge par le CREB, en dessous de 4 engagés par épreuve, il n'y aura pas de prise en charge du CREB.

Dans la limite de : 1 000 € par concours (sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires).

Démarches à effectuer par l'organisateur d'un concours Hunter :

- 1) Inscrire votre concours au calendrier régional.
- 2) A l'issue du Concours Hunter, vous ferez parvenir au CRE de Bretagne les factures, justificatifs, qui seront réglés directement par le CRE de Bretagne.
- 3) Les officiels peuvent envoyer directement au CREB leur note de frais kilométriques.